



À la demande de l'intersyndicale des douanes de Dunkerque Hauts-de-France s'est tenu le jeudi 22 mai un Groupe de Travail concernant la création de la Brigade de Surveillance Extérieure du Port (BSEP) à la Direction Régionale de Dunkerque.

Suite à une décision politique de novembre 2023, la Direction Générale a décidé de créer une brigade de surveillance en puisant dans les effectifs de la DI.

En octobre 2024 s'est tenu un atelier en lien avec le déploiement du Scanner Mobile Basse Intensité (SMBI) à la BSI de Dunkerque. Atelier où il n'a jamais été question de la création de cette unité.

Il semblerait que la saisie record de 10 tonnes de cocaïne ait mis en lumière la nécessité de créer cette brigade.

En propos liminaires, l'ensemble des OS a déploré que cette création se fasse à effectif constant.

Plusieurs scénarios ont été présentés aux agents lors des ateliers et ce jour aux Organisations Syndicales(OS).

**Spoiler alert :** l'Administration écarte de fait les deux premiers scénarios pour non viabilité.

Les deux derniers scénarios restants laissent, de facto, un seul choix raisonnable : le scénario n°4.

### **I. Missions de la future brigade : la recherche de marchandises frauduleuses.**

Rien de novateur sur ce sujet. Il s'agit simplement du transfert, à cette nouvelle entité, des missions portuaires confiées au fil de l'eau à la BSI de Dunkerque.

Néanmoins, il ressort de la présentation du document que le **ciblage** y occupera une place centrale.

Les OS ont tenu à rappeler que la **CCRD** (Cellule de Ciblage Régional de Dunkerque) constitue une unité à part entière, quand bien même elle ne comporte que deux agents dont un encadrant. A ce titre elle ne doit pas être oubliée ni encore moins supprimée.

À titre de comparaison, la cellule de ciblage de Marseille est une brigade à part entière de 14 agents dont un OP/Co. Le trafic de conteneurs sur le port de Dunkerque a vocation à être équivalent à celui de Marseille à l'horizon 2030.

Par ailleurs, nous avons insisté sur la nécessité de protéger les agents cibleurs.

En effet, à l'international, ces agents sont les premières cibles (sic) des organisations criminelles dans des tentatives de corruption et d'intimidation.

Il faudra une réflexion approfondie sur les moyens à mettre en œuvre pour garantir leur sécurité, tout comme celles des agents de l'unité à venir.

### **II. Scénarios sur la création de la brigade portuaire et la pérennisation des missions actuelles de la BSI de DK.**

Le redéploiement des effectifs de la BSI de Dunkerque à Saint-Omer est plus complexe en raison de contraintes tant immobilières qu'opérationnelles. Ce redéploiement impliquerait en effet, pour bon nombre d'entre vous, une heure de trajet supplémentaire sur une départementale accidentogène pour réaliser les missions dans le Dunkerquois. Sans oublier, les contraintes personnelles pour les collègues dont la résidence familiale serait éloignée.

Le scénario n°4, prévoyant une scission de la BSI en deux entités, semble donc privilégié.

Dans un premier temps, BSEP et BSI partageront les locaux actuels.

À l'issue des travaux prévus sur le port de Dunkerque, à l'horizon 2030, la BSEP sera implantée au sein même du port, dans un lieu qui reste à définir.

Le peloton motocycliste de la nouvelle BSI devrait perdre 3 effectifs par rapport à son format actuel.

Les organisations syndicales ont obtenu de l'Administration :

- un **droit de retour** à la BSI pour les agents qui auraient dans un premier temps choisi la BSEP.
- la reconnaissance que, **faute d'un nombre suffisant de volontaires**, un **sureffectif temporaire** pourrait être toléré à la BSI.

L'effectif de référence de la BSEP sera atteint grâce :

- aux **volontaires** de la **BSI** de Dunkerque, en priorité.
- aux **volontaires** issus de la **BSE** de Dunkerque Ferry.
- au **tableau de mutation**.
- aux **sorties d'école**.

### III. Formation des agents de la BSEP

Les collègues de la BSI présents ont su faire prendre conscience à l'Administration de l'ampleur du chantier formation à réaliser.

Les thématiques suivantes ont été évoquées :

- le CAMARI et son accessibilité.
- la conduite de poids lourds.
- la visite de navires.
- la logistique portuaire.
- la formation sur les scellés commerciaux.
- la visite de container.
- le ciblage.

### IV. Aspects RH

Le régime indemnitaire reste à définir.

Nous attirons l'attention des collègues sur le fait que les ACF ne sont pas cumulables, tout comme les NBI.

Il n'est pas question, à ce stade, d'une prime portuaire.

L'intersyndicale demande l'instauration d'une ACF spécifique en raison des spécificités du poste.

Puisque la création de cette brigade répond à un coup de com du monde politique, l'ensemble des OS suggère la création d'une ACF « NARCOS » qui sera du plus bel effet auprès des décideurs publics et dont le montant sera composé de l'addition des ACF piétons/camariste/chauffeur PL. Voilà qui devrait ménager la chèvre et le chou avec un régime indemnitaire enfin favorable aux agents et un monde politique pouvant se targuer d'agir dans la lutte contre le narco trafic.

La côte de service devrait être semblable à celle actuellement en vigueur à la BSI.

### Conclusion

Un atelier avec les agents est prévu en juin, en présence du DI, et un GT similaire sera proposé en septembre.

Restent encore en suspens nombre de questions concernant le régime indemnitaire et le régime de travail